



V I L L E D E
BERGERAC



**RECUEIL DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

N°2.2017



*Nous certifions que les actes portés sur la liste
ci-après, comportant 18 pages, figurent dans le
recueil n° 2 de l'année 2017,*

mis à disposition le 23/12/2017

*Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,*



Marc LETURGIE

P A G E D E T I T R E S

DELIBERATIONS DU 22 JUIN, 21 SEPTEMBRE 2017

LIBELLE	N° ACTE
Élection d'un adjoint au Maire	D20170042
Élection d'un conseiller communautaire	D20170043
Indemnités de fonction des élus	D20170044
Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées – Approbation du rapport de la Commission	D20170045
Approbation des comptes de gestion du Receveur Municipal – Exercice 2016	D20170046
Approbation des comptes administratifs – Exercice 2016	D20170047
Affectation des résultats de l'exercice 2016	D20170048
Décision modificative N°1 – Exercice 2017	D20170049
Délégation du Conseil Municipal au Maire Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	D20170050
Désignation de représentants au sein de la Maison de l'Emploi Sud Périgord et à la Mission Locale	D20170050 bis
Attributions complémentaires de subventions – Exercice 2017	D20170051
Adhésion au groupe Agence France Locale et engagement de garantie à première demande	D20170052
Transfert de garanties d'emprunt suite à la fusion-absorption de l'Espace Économie Emploi du Bergeracois par la Maison de l'Emploi Sud Périgord	D20170053
Opération Bergerac Le Pré Joli T5 P1 située 2-12 et 11-15 rue Vautrin - Garantie d'emprunts à Mésolia avec contrats en annexe	D20170054
Opération Bergerac Le Pré Joli T5 P2 située 1-3 rue Roger Salengro - Garantie d'emprunts à Mésolia avec contrats en annexe	D20170055
Accord d'intéressement de la Régie Autonome d'Abattage du Bergeracois	D20170056
Mise à disposition de deux agents municipaux au profit du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Dordogne Pourpre	D20170057
Mandat spécial - Frais de mission dans le cadre d'un déplacement à Paris lors du salon de la franchise	D20170058
Attribution de bourse pour l'accompagnement de Hoan MOURET athlète de haut niveau	D20170059
Renouvellement de la convention d'insertion professionnelle de Stany DELAYRE	D20170060
Aides directes aux entreprises dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, L'Artisanat et le Commerce (FISAC)	D20170061
Tarifs taxes et redevances d'occupation du domaine public a compter du 1 ^{er} septembre 2017	D20170062
Tarifs Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)	D20170063
Classes de découverte et journée culturelles – Participation communale	D20170064
Dénomination de voies et parking	D20170065
Projets des conseils de quartier : attribution de subventions aux associations de quartier au titre de 2017	D20170066
Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain – Attribution de subventions	D20170067
Acquisition de parcelles suite à des travaux d'assainissement	D20170068
Lôt Berggren – Demande de déclaration d'utilité publique et de cessibilité des immeubles déclarés insalubres en vue d'engager leur expropriation	D20170069
Cession de la salle municipale de Beauplan - Désaffectation et déclassement	D20170070
Cession de la propriété communale située à « Villac-Roumanière » à Sylvie TERRADE	D20170071
Acquisition du site de l'ancien lycée de l'Alba à la Région	D20170072
Acquisition d'une bande de terrain rue Sévigné appartenant à Thierry CHAVEROU, à l'Immobilière Sud Atlantique et à Ludovic SARRAUSTE	D20170073
Bâtiment de la crèche Moulinier – Fin de la mise à disposition à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise	D20170074
Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale – Affectation des crédits 2016	D20170075

Rapport d'activité de la fourrière animale – Association Sauvegarde et Protection des Animaux (SPA) - Année 2016	D20170076
Rapport d'activité du camping « La Pelouse » - Entreprise Frery - Année 2016	D20170077
Rapport annuel sur la délégation de service public du stationnement payant – Société d'Assistance et Gestion du Stationnement (SAGS) – Année 2016	D20170078
Rapport d'activité de la fourrière de véhicules – Entreprise Rameau - Année 2016	D20170079
Rapports annuels du délégataire des services publics d'eau potable et d'assainissement – Véolia - Année 2016	D20170080
Rapport annuel du crématorium – Société Crématiste Bergeracoise - Année 2016	D20170081
Rapport annuel de la Régie Autonome d'Abattage du Bergeracois – Année 2016	D20170082
Bilan des cessions et acquisitions immobilières année 2016	D20170083
Admissions en non-valeur exercice 2017-n°1	D20170084
Refacturations des interventions entre la Ville et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise montants 2016	D20170085
Fiscalité de l'urbanisme - taxe d'aménagement	D20170086
Harmonisation communautaire des politiques d'abattement sur les bases d'imposition de la taxe d'habitation	D20170087
Contrat d'objectif 2016/2020 avec le Conseil Départemental de la Dordogne	D20170088
Acquisition d' une œuvre d'art « désillusion totale » Daniel HOURDE	D20170089
Indemnisation des travaux supplémentaires pour élections	D20170090
Modification de la délibération du 26 septembre 2003 relative au régime indemnitaire de la Ville de Bergerac (indemnité de permanence pour les agents municipaux habilités en installations électriques intervenant lors de matches du Bergerac Périgord Football Club se déroulant dans le stade appartenant à la Ville de Bergerac	D20170091
Modification du tableau des effectifs des emplois permanents	D20170092
Contrat de Ville 2017 : Participation Ville de Bergerac	D20170093
Soutien aux projets des conseils de quartier attribution de subventions aux associations de quartier au titre 2017	D20170094
Convention actions gérontologiques d'initiative locale conclue entre la Ville de Bergerac et la Fédération des Centres Sociaux	D20170095
Renouvellement réseau basse tension rue Cyrano convention de servitude de passage	D20170096
Acquisitions de parcelles en vue de l'aménagement d'un giratoire avenue Charles de Gaulle	D20170097
Travaux d'adaptation des giratoires sur routes départementales convention Ville de Bergerac - Communauté d'Agglomération Bergeracoise - Conseil Départemental - Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne	D20170098
Conditions d'entretien des dépendances vertes sur les routes départementales en agglomération - Convention Ville de Bergerac - Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Conseil Départemental - Commune de Prigonrieux, Saint-Laurent des Vignes et Creysse	D20170099
Opérations sur les installations d'éclairage public - Demande au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (S. D. E 24)	D20170100
Acquisition des locaux de la S.C.I du kiosque occupés par la S.A.R.L Music-Hall rue Neuve d'Argenson	D20170101
Construction d'un bâtiment d'hébergement pour personnes en difficulté - Déclassement du domaine public de deux parcelles de terrains rue du Torrent et Claude Bourdet	D20170102
Convention d'occupation du domaine public pour la réalisation d'un local à ordures ménagères	D20120103
Acquisition de terrains rue Rudolf Noreev à Med Yagoubi	D20170104

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,



Marc LETURGIE



DECISIONS DU MAIRE

LIBELLE	N° ACTE
Convention de mise à disposition avec l'association ZE Compagnie pour un local situé rue Baricotte	L20160279
Convention de mise à disposition avec l'association le Funambule pour un espace au local dénommé SAICA situé au 17 rue Montesquieu	L20160281
Convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Associations, place Jules Ferry avec l'association Cercle d'Échecs Cyrano pour la salle n°2	L20160287
Résiliation d'une convention de mise à disposition avec le Comité Départemental Dordogne Agenais de la Fédération Sportive et Culturelle de France pour un local situé 1 route de Rosette	L20160288
Convention de mise à disposition avec l'association Pitchouns et Grands pour un bâtiment rue des Frères Prêcheurs	L20160289
Convention d'assistance technique et juridique dans le cadre de la création d'une société d'exploitation de l'abattoir public de Bergerac entre la Ville de Bergerac et la SARL Point Virgule – Avenant n°1	L20160290
Renouvellement d'adhésion à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables	L20160296
Convention de mise à disposition des locaux dans divers locaux avec les associations USB Omnisports Bergerac Fight Club et les Archers de Cyrano à L'Espace René COICAUD rue SERGENT REY	L20170002
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la SARL BALDO RÉCUPÉRATION 33 et la SARL RAMEAU pour la vente de véhicules pour destruction	L20170003
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société GO PUB pour la gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), affermissement de la tranche conditionnelle n°3	L20170006
Convention passée avec Madame Nathalie MARACHE pour assurer des animations dans le cadre du Carnaval des Familles	L20170007
Convention de mise à disposition avec l'association Bergerac Athlétique Club pour un local situé au stade Gaston Simounet	L20170008
Tarif complémentaires pour le service des Sports concernant la mise à disposition des équipements sportifs	L20170009
Convention Ville de Bergerac – Association « Génération Sports Périgord » pour assurer des animations en temps périscolaire	L20170010
Contrat d'occupation avec la SARL Poissonnerie FC ROGNERUD pour des box numéros 2-3-4-5 Halle du Marché Couvert	L20170011
Convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Associations, place Jules Ferry avec l'association Les Racines de l'Âme pour la salle n°4	L20170013
Convention de mise à disposition avec l'association Bergerac Actions Solidarité Emploi (BASE) pour un local au sein du Centre Jacques Lagabrielle, allée du Commissaire Félix Landry	L20170015
Modalités de calcul des rétrocessions et des conversions de concessions	L20170020
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société OSILOG pour la fourniture de consommables informatiques – Avenant n°1	L20170021
Régie de recettes et d'avances du Centre Municipal de Santé – Avenant n°1	L20170023
Concessions de terrain pour sépulture dans le cimetière de la BEYLIVE Monsieur DUBEAU Bernard	L20170024
Convention de partenariat avec le Lions Club International Bergerac Terre de Vignes pour l'organisation d'une friperie brocante – Mise à disposition de la salle René Coicaud	L20170025
Bail non commercial avec l'Espace Économie Emploi pour l'occupation d'un local 16 rue du Petit Sol – Avenant n°3	L20170027
Convention de mise à disposition avec l'association Saint Vincent de Paul pour un local situé 6 avenue du Maréchal Leclerc	L20170049
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société EUROVIA AQUITAINE pour des travaux d'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées	L20170050
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société TOUCOPY pour la mise à disposition d'un parc de reprographie	L20170051
Convention passée avec Madame Jennifer DUPUY et Monsieur Daniel BAPTISTE pour assurer la vente de gourmandises du Carnaval des Familles	L20170052
Rétrocession de concession au cimetière Beauferrier	L20170053

Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec les associations Aide 24, BASE et Question de Culture pour des prestations d'insertion sociale et professionnelle	L20170054
Occupation de l'allée Fernand Cousteille située sur la plaine des sports de Picquecailloux par l'auto école Vignal pour l'utilisation d'une piste d'entraînement du permis de moto.	L20170055
Marché et passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société AUDIOPHIL pour la sonorisation du Carnaval des familles 2017- Lot n°2	L20170057
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société GALÉ ÉLAGAGE pour des prestations d'entretien du patrimoine arboré, d'élagage, d'abattage et travaux connexes	L20170058
Marchés et accords cadres passés dans le cadre d'une Procédure adaptée avec la SOCIETE HYGI-SANTE pour la fourniture d'emballage, collecte et traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux	L20170059
Convention de mise à la disposition dans divers locaux l'association Troubadour pour la mise à disposition de la salle Louis Delluc pour l'organisation d'une soirée au profit de l'association	L20170061
Convention de mise à la disposition dans divers locaux avec le club Bergerac Périgord Pourpre Handball pour la mise à disposition de la salle ANATOLE FRANCE pour l'organisation d'une soirée	L20170062
Convention de mise à disposition avec l'association Événements et Territoires pour un local situé 3 rue Duguesclin	L20170063
Principe de gratuité pour la mise à disposition aux associations, de salle ou de matériel, en complément de la décision tarifaire 2016 / 2017	L20170064
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société APAVE pour la vérification périodique réglementaire des installations et des équipements de la Ville de Bergerac, lot n°1 : installations électriques + alarme incendie + installations paratonnerres – Avenant n°2	L20170065
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société DORDOGNE TOITURES pour la réfection de la couverture du Club House de l'USB Basket	L20170066
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société SMAC pour des travaux d'entretien et de réfection de toitures des bâtiments communaux (lot n°3) Marché subséquent : étanchéité de la toiture du logement et des bureaux de L'Abattoir municipal	L20170067
Convention de mise à disposition dans divers locaux avec l'association de Sauvegarde de la Protection des Animaux (SPA) pour la reconduction de la mise à disposition de locaux Route de Sainte Alvére	L20170068
Tarifcation pour les espaces dédiés à la restauration et la vente de boissons dans le cadre des Estivales 2017	L20170069
Convention de mise à disposition avec la Fédération Départementale des Centres Sociaux pour la salle René Coicaud lors de l'organisation d'un Conseil Citoyen	L20170071
Convention avec la société Amaury Sport Organisation (A.S.O) pour l'organisation du Tour de France 2017 (étape du 11 juillet à Bergerac)	L20170081
Convention d'occupation du parc public de CAMPREAL par Madame Florence NEAUD, gérante de la SARL PORT MINIATURE	L20170082
Convention de partenariat avec l'Espace Économie Emploi du Bergeracois pour l'organisation du forum de l'emploi – Mise à disposition de la salle Anatole France	L20170085
Convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Associations, place Jules Ferry avec l'Union Cycliste Bergeracoise pour la salle n°13	L20170087
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société Sogères pour l'ajout de tarifs relatifs au goûter de Noël de la restauration scolaire et aux repas de Noël pour les Résidences autonomes (avenant n°2) et la reconduction du marché pour la gestion de la Cuisine Centrale et la fourniture de denrées alimentaires dans le cadre de la restauration collective de la Ville de Bergerac et du CCAS	L20170088
Tarifs pour le Camping Municipal « La Pelouse » à compter du 1 ^{er} avril 2017	L20170089
Convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Associations, place Jules Ferry avec le Comité de Jumelage Bergerac Faenza pour les salles n°1 et n°5 – Avenant n°2	L20170090
Contrat d'assurances « véhicules à moteur » passé avec la SMACL - Avenant n°5	L20170091
Convention de mise à disposition avec l'Association des Parents d'Élèves de l'École Saint Jacques pour la salle Louis Delluc lors de l'organisation d'une action en faveur des élèves de l'école	L20170092
Convention de partenariat avec le club USB Rugby et le Lycée Hélène DUC pour la mise en place d'une sélection sportive et rugby	L20170093

Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société COMPAGNIE DE NETTOYAGE INDUSTRIEL pour le nettoyage de la vitrerie de structures municipales	L20170095
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la fourniture de denrées dans le cadre de la restauration collective de la Ville de Bergerac et du CCAS	L20170096
Convention de la mise à disposition dans divers locaux avec L'ASSOCIATION NATIONAL DES RETRAITES AGRICOLE DE FRANCE pour mise à disposition de la salle Anatole France	L20170097
Ouverture d'une ligne de Trésorerie de 1 000 000 euros auprès du Crédit Agricole Charente-Périgord et le Crédit Agricole Corporate & Investment Bank	L20170098
Marché et accord cadre passé dans le cadre une procédure adaptée à la SMACL pour les responsabilités professionnelle et décennale de l'architecte de la Ville de Bergerac (avenant n°1)	L20170101
Tarifs des équipements sportifs	L20170103
convention de partenariat avec les industriels forains pour assurer la fête foraine d'avril 2017 sur la place de la République	L20170104
Convention de mise à disposition de locaux à l'espace Georges Charpak avec la CALENDRETA BEL SOLELH	L20170120
Conclusion d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux à l'espace Georges Charpak avec l'association Bergerac Accueil	L20170121
Convention de mise a disposition des locaux à l'espace Georges Charpak avec le Collectif Elimination Rapide à l'Aminante Défense des Exposées aux Risques (CERADER)	L20170122
Convention de mise à disposition des locaux à l'espace Georges Charpak avec l'association Patrimoine Photographique en Bergeracois	L20170123
Convention de mise à disposition des locaux a l'espace Georges Charpak avec l'association YAKARIR	L20170124
Convention de la mise à disposition des locaux à l'espace georges charpak avec l'association QUARTIER NORD	L20170125
Marché et accord cadre passés dans le cadre d'une procédure adaptée avec l'entreprise TOUCOPY SODEB TOSHIBA du parc de reprographie pour l'ajout de l'option du lecteur de badge (avenant n° 1)	L20170126
Marché et accord cadre passés dans le cadre d'une procédure adaptée avec la SARL ACCESSIBLE ÉCHAFAUDAGE pour la mise en place d'échafaudage complémentaire en vue de la restauration des couvertures et des maçonneries de chevet de l'Église NOTRE DAME (avenant n°2 a la tranche conditionnelle n°2 du lot n°1)	L20170127
Marché et accord cadre passés dans le cadre d'une procédure adaptée avec diverses entreprises pour affermissement de la tranche conditionnelle (construction des vestiaires) et les entreprises MARCILLAC ET FILS ET LAVAL CARELLAGES, les finitions peinture, revêtement de sol carrelage) liées à la construction d'une maison de quartier rue Rudolf Noureev (avenant n° 1 lot n°9)	L20170128
Création de la régie de recettes pour l'encaissement du stationnement payant la voirie (avenant n°1)	L20170130
Convention de partenariat avec l'Atelier Laïcité pour la mise en place d'une cellule de veille et d'un accompagnement de groupe d'acteurs professionnels dans le cadre de la prévention de la radicalisation et de l'accompagnement des familles afin de renforcer la cohésion sociale	L20170131
Marché et accord cadre passés dans le cadre d'une procédure adaptée avec diverses entreprises pour la refecton d'un bloc vestiaire 1 au gymnase Jean Moulin	L20170133
Marché et accord cadre passée dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société BREZAC ARTIFICES pour les feux d'artifices du 14 juillet 2017	L20170134
Convention de mise à disposition dans divers locaux avec les Amis de la Dordogne et du vieux Bergerac pour un bâtiment situé 8 Rue Des Récollets	L20170135
Marché et accord cadre dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société Dordogne Toitures pour les travaux d'entretien et de réfection de toitures et de bâtiments communaux – lot n°1 tuile/ardoise, pour la réalisation d'un avenant au poste de secours du parc de Pombonne (marche subsequent) et lot n° 2 : bac acier pour la réfection de la toiture de l'école Suzanne Lacore,	L20170135-BIS
Marché et accord cadre passé dans le cadre de la procédure adaptée avec la société AID OBSERVATOIRE SARL COMMERCITE pour le diagnostic commercial visant à la redynamisation du centre ville	L20170136
Marché et accord cadre passés dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société SAS IMG LIBRAIRE MONTAIGNE pour la fourniture de livres scolaires	L20170137

Marchés et accords cadres passés dans le cadre d'une procédure adaptée avec divers entreprises pour le transport collectif de personnes transport à l'intérieur (lot n°1) et à l'extérieur (lot n°2) du périmètre urbain	L20170138
Marché et accord cadre passés dans le cadre d'une procédure adaptée avec diverses entreprises pour les travaux dans des bâtiments scolaires 2017	L20170139
Marché et accord cadre passés dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société COMPAGNIE DE NETTOYAGE INDUSTRIEL pour le nettoyage de la vitrerie de stuctures municipales et pour le nettoyage des vitres des ascenseurs du parking BELLEGARDE (avenant n°1)	L20170141
Convention de mise à disposition dans divers locaux avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Dordogne (CPAM 24) au sein de l'ancien hôpital de jour situé rue SAINT ESPRIT Bergerac	L20170143
Création de régies de recettes pour les cimetières (avenant n° 2)	L20170147
Marché et accord cadre passée dans le cadre d'une procédure adaptée avec la sonorité des estivales 2017	L20140149
Avenant de la décision n°L20170069 tarification pour les espace dédiés à la restauration et la vente de boissons dans le cadre des estivales 2017	L20170151
Convention de partenariat avec les associations ALTAIR CROCENDANSE et RIBAMBELLE pour des animations au cours des mois de juillet et août 2017	L20170159
Marché et accord cadre passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société EDICIA concernant l'achat de la solution numérique pour la dépenalisation du stationnement	L20170160
Marché et accord passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la CRÉATION PREAU CALENDRETA espace scientifique Georges Charpak	L20170161
Marché et accord cadre passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société EXCEL BURO pour l'achat des fournitures administratives	L20170162
Contrat de prestation de service avec Mr Loic GRARD pour l'animation d'une conférence débat le 9 mai 2017 sur le Thème : « Faut-il changer de méthode en Europe ? »	L20170164
Marché et accord cadre passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société SERVICES FUNERAIRES GARD pour les travaux de reprise de concession funéraires	L20170165
Dans le cadre des estivales avec l'association CEOL pour le concert CJ EXPRESS sur le port de Bergerac	L20170167
Reprise de concessions aux cimetières BEAUFFERIER, PONT SAINT JEAN, FAUBOURG et BEYLIVE	L20170168
Marché et accord cadre passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec le Forum des Associations 2017	L20170169
Marché et accord cadre passé dans le cadre d'une procédure adaptée pour la sonorisation des feux d'artifices du 14 juillet 2017	L20170170
Marché et accord cadre passé dans le cadres d'une procédure adapté avec la société AUDIOPHIL pour la sonorisation des grands événements (lot n°2)	L20170171
Convention de partenariat avec l'interprofession des Vins de Bergerac et Duras pour une manifestation promouvante l'offre OENOTOURISTIQUE	L20170172
Convention de mise a la disposition des locaux divers avec l'association des parents d'élèves de L'ALBA pour une salle supplémentaire à l'école de l'ALBA	L20170173
Conventions de partenariats avec le cabinet conseils et étude sociologique « Atelier Laïcité » pour les animations dans le cadre de la lutte contre la radicalisation	L20170174
Convention de mise a la disposition dans divers locaux l'association LE RENC'ART pour les salle à la Maison des Associations	L20170175
Marché et accord cadre passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société AUDIOPHIL pour la sonorisation des manifestations (lot n° 2)	L20170176
Convention de la mise à disposition dans divers locaux les associations des retraités Lou Cantou et Jin Gang pour la salle Pierre Guichard au parc Jean Jaurès	L20170181
Marché et accord cadre passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société ART PHONIC pour la sonorisation des manifestations (lot n°2) « Les Jeudis ça Danse 2017 » (marché subséquent)	L20170182
Marché et accord cadre passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec le remplacement des 5 plaquets salle René COICAUD (marchés subsequents)	L20170183
Marché et accord cadre passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec Garage Moderne Serreau et Segarp Arpoulet Utilitaires pour l'acquisition de véhicules d'occasions	L20170184
Dans le cadre des estivals avec l'association « LES CHICAS DEL SOL » pour l'organisation des deux soirées andalouses sur le port	L20170186

Dans le cadre des estivales avec l'association Les producteurs Bergeracois pour l'organisation « Des Tablées du Terroir »	L20170187
Convention de la mise à disposition dans divers locaux avec l'association Conseil Citoyens pour la mise à disposition d'un local boulevard Jean Moulin et dans les salles d'activités des centres Germaine Tillion, Jean Moulin et Brunetière pour l'organisation des permanences	L20170188
Convention de partenariat avec l'association l'Atelier pour les modalités et mise en oeuvre du chantier éducatif d'insertion	L20170190
Convention de partenariat avec Mr Alain MERLE pour l'installation d'une confiserie dans le cadre de la fête de la musique	L20170192
Convention de partenariat avec l'association de la Gendarmerie de Bergerac pour la mise à la disposition du site de Picquecailloux dans le cadre de l'organisation des journées moto sécurité routière	L20170193
Vente d'une machine à graver les vélos à l'association «ROUE LIBRE»	L20170194
Marché et accord cadre passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec les entreprises Les Peintres Périgourdins et Ets Duhamel pour les travaux de réhabilitation de la salle Anatole France	L20170195
Marché et accord cadre passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec l'entreprise AUDIPHIL pour la sonorisation des manifestations (lot n°2) les estivales 2017 et la fête de quartier Jean Moulin (marché subséquent et avenant n°1)	L20170196
Marché et accord cadre passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société SMAC pour des travaux d'entretien et de réfection des toitures des bâtiments communaux (lot n°3) marché subséquent : étanchéité de la toiture du logement et des bureaux de l'abattoir municipal	L20170212
Convention de partenariat avec la chambre des Métiers et de l'Artisanat pour la mise à disposition du parvis de l'Église Notre Dame pour l'organisation du village artisanal du tour de France	L20170215
Désignation d'un avocat - affaire Mr Pascal Bibard	L20170216
Dans le cadre des estivales avec diverses associations ou groupe musicaux pour les spectacles	L20170217
Dans le cadre des estivales avec «CORNOLTI PRODUCTION» pour l'organisation du spectacle de TIBZ	L20170218
Création de régies de recettes et d'avances pour location des salles, matériel, ect... dans le cadre des manifestations	L20170219-bis
Marché et accord cadres passés dans le cadre d'une procédure adaptée pour la sonorisation de la réunion publique du 29 juin 2017 relative au Tour de France	L20170220
Dans le cadre des estivales avec les associations Sport Nautique de Bergerac, Cyrano Plongé, Sauvetage Aquatique et Secourisme en Bergeracois pour les secours	L20170221
Convention de partenariat avec l'association Bergerac s'Anime pour animer l'été à Bergerac	L20170224
Marché et accord cadre passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société CMS FRANCIS LEFEBVRE concernant l'étude juridique et financière pour le projet d'une cuisine centrale	L20170225
Tarifs de la régie temporaire de recettes dans le cadre de la rétrospective 2017	L20170227
Marché et accord cadre passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec l'entreprise AST pour la télésurveillance et la maintenance des systèmes d'alarmes anti-intrusion et des systèmes vidéos protections des bâtiments communaux (avenant n°1)	L20170228
Attribution de subvention pour les animations commerciales organisées par l'Association Résistance dans le cadre des braderies de l'été rue de la Résistance	L20170230
Tarifs de la régie temporaire de recettes dans le cadre de la rétrospective 2017 modification	L20170273-bis
Convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Associations avec l'association Cercle D'échecs Cyrano	L20170323

■ **CIMETIÈRE LA BEYLIVE :**

NUMÉRO DE DÉCISION	NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE
L20170024	DUBEAU Bernard	15 ans	5,179 m2	222,00 €	2017
L20170031	LEFEVRE Reine Marie	Perpétuelle	5,179 m2	2766,00 €	Conversion concession perpétuelle
L20170032	LABORIE Jacques	50 ans	5,179 m2	738,00 €	2017
L20170033	MASSOLIN Michèle	30 ans	5,179 m2	435,00 €	2016
L20170034	BERLIOUX Antoinette (cavurne)	30 ans	1,000 m2	624,00€	2017
L20170036	MAGNE Anne Marie	15 ans	5,179 m2	222,00 €	2017
L20170037	PARIS Claude	50 ans	5,179 m2	738,00 €	2017
L20170038	ROQUES Jacqueline (cavurne)	30 ans	1,000 m2	624,00 €	2017
L20170040	LOENS Michèle (cavurne)	15 ans	1,000 m2	312,00 €	2017
L20170041	BARRAUD Bernadette	15 ans	5,179 m2	222,00 €	2017
L20170042	LAVAUD Arline (cavurne)	15 ans	1,000 m2	312,00 €	2017
L20170043	XHORIS Florence (cavurne)	15 ans	1,000 m2	312,00 €	2017
L20170044	RENE Louissette	15 ans	5,179 m2	222,00 €	2017
L20170045	CHAFFAUD Jeanine	30 ans	5,179 m2	435,00 €	2016
L20170046	DURODEZ Hervé	15 ans	5,179 m2	222,00 €	2017
L20170072	RIPOCHE Dominique	30 ans	5,179 m2	441,00 €	2017
L20170073	BEAUDET Daniel	15 ans	5,179 m2	222,00 €	2017
L20170074	ORTALI Charles (cavurne)	15 ans	1,000 m2	312,00 €	2017
L20170077	BEAUDET Daniel	15 ans	5,179 m2	222,00 €	2017
L20170079	DEJOUX Marie Claire	30 ans	5,179 m2	441,00 €	2017
L20170083	EVINA BIWOLE Jeannette	Perpétuelle	5,179 m2	1416,00 €	Conversion concession perpétuelle
L20170080	VIDOTTO Émile	30 ans	5,179 m2	441,00 €	2017

■ **CIMETIÈRE BEAUFERRIER :**

NUMÉRO DE DÉCISION	NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE
L20170028	GIMENEZ Claude	50 ans	5,179 m2	738,00 €	2017
L20170029	GAREL Henri	50 ans	5,179 m2	738,00 €	2017
L20170030	KLOEPFER Wilfried	50 ans	5,179 m2	720,00 €	2014
L20170035	DE GAYARDON DE FENOYL Karine	15 ans	5,179 m2	222,00 €	2017
L20170039	MINARD Jacques	50 ans	5,179 m2	738,00 €	2017
L20170047	LEGRAND Céline	30 ans	5,179 m2	441,00 €	2017
L20170048	GALINAT VALENTIN Nadine	Perpétuelle	5,179 m2	3036,00 €	2017
L20170075	LEGRAND Jean Robert (Columbarium)	50 ans	1,000 m2	1374,00 €	2017

■ **CIMETIÈRE PONT SAINT JEAN :**

NUMÉRO DE DÉCISION	NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE
L20170076	CHASSAGNE Michel	Perpétuelle	5,179 m2	3036,00 €	2017

■ **CIMETIÈRE FAUBOURG :**

NUMÉRO DE DÉCISION	NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE
L20170078	POURCELT Michel	50 ans	5,179 m2	720,00 €	2014

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

Marc LETURGIE



ARRETES DU MAIRE

LIBELLE	N° ACTES
<p>MODIFICATIF N° 427</p> <p>Précisant qu'afin de facilité le stationnement des personnes en situation de handicap titulaire de la carte de stationnement, des emplacements sont réservés pour le stationnement des véhicules utilisés par des personnes handicapées et par voie de conséquence interdit à toutes autres véhicules, à certains endroits est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- parking des seigneurs Capitaines, au niveau de l'entrée (4 places)- L'alinéa suivant est annulé précisant que la vitesse maximum de tous véhicules est fixé à 70 km/h sur certaines voies et sections de voies, est modifié et complété comme suit ;- parking des Seigneurs Capitaines au niveau de l'entrée (3 places)- Allée René Dumont <p>Précisant que le stationnement des véhicules est autorisés en permanence à certains endroits est modifié comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rue de Campréal- Côté des numéros pairs, sur deux emplacements matérialisés au droit des numéros 14 à 16- Côté des numéros pairs, sur un emplacement matérialisé 18-20- Côté des numéros pairs sur six emplacements matérialisés au droit du n° 22- Côté des numéros impairs sur un emplacement matérialisé au droit du numéro 3- Côté des numéros impairs sur deux emplacements matérialisés au droit du numéro 5 <p><u>L'alinéa suivant est annulé :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Côté des numéros pairs sur deux emplacements matérialisés au droit des numéros 14 à 16- côté des numéros pairs sur un emplacement matérialisé au droit des numéros 18-20- Côté des numéros pairs sur six emplacements matérialisés, au droit du n° 22- Côté des numéros impairs sur deux emplacements au droit des numéros matérialisés face au numéro 4- côté des numéros impairs sur emplacements matérialisés face aux numéros 6-8 <p>Précisant que des emplacements de stationnement et si nécessaire l'aménagement d'accès à ces emplacements sont réservés aux véhicules de transports urbains et de ramassage scolaire et de cars de tourisme pendant la montée où la descente des passagers matérialisés sur la chaussée par une ligne zig/zag jaunes, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rue de Campréal <p>Précisant que le stationnement et l'arrêt des véhicules sont rigoureusement interdits sur toutes les parties de voies publiques, places ou chaussées, le long des bordures de trottoir à certains emplacements, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- parking des Seigneurs Capitaines, sur le linéaire nord du parking (16 mètres).	<p>AG20161831</p>
<p>MODIFICATIF N°428</p> <p>Précisant que le stationnement des véhicules est interdit sur toutes les parties de voies publiques, places ou chaussées, délimitées et signalées soit par des panneaux réglementaires ou bandes jaunes peintes ou marquées le long des bordures de trottoir, notamment à proximité des feux de signalisation lumineuse, des carrefours et à certains emplacements, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- rue Jean MACE au droit des n°35 et 37 sur 10 mètres de part et d'autre de l'entrée principale du stade de Campréal. Ces espaces seront protégés par des plots en béton et une barrière amovible. <p>Précisant que le stationnement des véhicules est autorisé en permanence a certains endroits est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- rue Jean MACE, uniquement sur les emplacements matérialisés. <p>Précisant que le dangerosité de certains carrefours ou section de voies nécessite des aménagements par la création de zone « 30 » est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- rue Jean MACE	<p>AG20170008</p>

<p>MODIFICATIF N°429</p> <p>Précisant que la dangerosité de certains carrefours ou section de voies nécessite des aménagements par la création de zone « 30 », est modifié et complété comme suit :</p> <p>- Rue CLAIRAT, section comprise entre le n°103 et la rue Millet</p>	<p>AG20170038</p>
<p>MODIFICATIF N°430</p> <p>Précisant qu'afin de faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte et stationnement, des emplacements sont réservés pour le stationnement des véhicules utilisés par des personnes handicapées et par voie de conséquence, interdits à tout autre véhicule, à certains endroits, est modifié et complété comme suite ;</p> <p>- Rue Blaise Pascal * au droit de l'immeuble portant le n°37 (1 place)</p> <p>Précisant que le stationnement des véhicules est interdit sur toutes les parties de voie publique, place ou chaussées, délimitées et signalées soit par des panneaux réglementaires ou bande jaune peintes ou marquées le long des bordures des trottoirs, notamment à proximité des feux de signalisation lumineuse, des carrefours et à certains endroits, est modifié et complété comme suit ;</p> <p>- Rue Du Pas De Bordier au droit de l'immeuble portant le n° 15, sur une longueur de 4 mètres</p> <p>Précisant que les conducteurs de véhicules doivent marquer un temps d'arrêt de sécurité, suivre les prescriptions de l'article R,415-6 du code de la route et respecter les panneaux «STOP» dans certaines voies, est modifié et complété comme suit:</p> <p>- Venant de la rue Jean et Yvonne DANIAS avant de s'engager rue Fustel de Coulanges</p>	<p>AG20170175</p>
<p>MODIFICATIF N°431</p> <p>Précisant par dérogation à l'article 1^{er} de l'arrêté municipal du 6 juillet 1994 que le stationnement des véhicules des convoyeurs de fonds est autorisé pendant leur mission, est modifié et complété comme suite ;</p> <p>- Rue de la Résistance * au droit de l'immeuble portant le n°22 «CAISSE D'EPARGNE»</p>	<p>AG20170431</p>
<p>MODIFICATIF N°432</p> <p>Précisant par dérogation à l'article 1^{er} de l'arrêté municipal du 6 juillet 1994 que le stationnement des véhicules de convoyeurs de fonds est autorisé pendant leur mission à certains endroits, est modifié comme suit :</p> <p>- Rue de la Résistance * au droit de l'immeuble portant le n°18, « Caisse d'Épargne ».</p> <p>Précisant que le stationnement des véhicules est interdit sur toutes les parties de voies publiques, places ou chaussées, délimitées et signalées soit par des panneaux réglementaires ou bandes jaunes peintes ou marquées le long des bordures de trottoir, notamment à proximité des feux de signalisation lumineuse, des carrefours et à certains emplacements, est complété et modifié comme suit :</p> <p>- avenue du 18^{ème} R.I., au droit du n°28, sur une longueur de 5 mètres linéaires.</p> <p>Précisant que des zones de rencontres sont instaurées dans certaines voies, est complété et modifié comme suit :</p> <p>- Rue des Petites Boucheries, - Place des Petites Boucheries, - Rue Paul Bert, - Place Louis de La Bardonnie.</p>	<p>AG20170575</p>
<p>MODIFICATIF N°433</p> <p>Précisant que le stationnement des véhicules est autorisé en permanence à certains endroits, est modifié et complété comme suit :</p> <p>- Boulevard Montaigne * côté des numéros pairs, uniquement sur les emplacements matérialisés au droit des numéros 6-8, 10, 16-18, 22 à 30 et 36, 40 et 44.</p>	<p>AG20170635</p>

Les alinéas suivants sont supprimés :

- Boulevard Montaigne

* côté des numéros pairs, stationnement autorisé non matérialisé au droit du numéro 10, des numéros 16 à 30 et 34 à 36 puis sur les emplacements matérialisés du 42 au 44.

• Précisant que le stationnement et l'arrêt des véhicules sont rigoureusement interdits sur toutes les parties de voies publiques, places ou chaussées, délimitées et signalées par des panneaux réglementaires de type B6d ou bandes jaunes continues peintes ou marquées le long des bordures de trottoir et à certains endroits, et modifié et complété comme suit :

- Rue Fustel de Coulanges, à l'intersection avec la rue Claude Bernard, sur 8 mètres de chaque côté de la voie.

MODIFICATIF N°434

Précisant que le stationnement des véhicules est autorisé en permanence à certains endroits, est modifié et complété comme suit :

- Rue Duguesclin :

* uniquement sur les emplacements matérialisés ;

* au droit de l'immeuble portant le n°22, 1 emplacement limité à 15 minutes, de 7H00 à 19h00 ;

* au droit de l'immeuble portant le n°20, 1 emplacement « livraison ».

- Rue Emile Vieillefont, uniquement sur les emplacements matérialisés ;

- Rue Junien Rabier, uniquement sur les emplacements matérialisés ;

- Rue du Professeur Testut, uniquement sur les emplacements matérialisés ;

- Rue du Docteur Barraud, 1 emplacement matérialisé à l'angle de la rue Duguesclin ;

- place du Foirail, à l'intérieur de la place, sur les emplacements matérialisés : 261 places de tourisme, 5 places destinées aux bus de tourisme ou scolaire, 1 place pour les bus de ligne et 1 zone de 7 emplacements destinés aux véhicules poids lourds ;

- Rue Rémy Desplanches, face à l'immeuble portant le n°5, deux emplacements « livraisons » ;

- Rue des Frères Prêcheurs, uniquement sur les emplacements matérialisés ;

- Rue du Maréchal Leclerc, uniquement sur les emplacements matérialisés.

- Avenue du Professeur Calmette :

* au droit de l'entrée principale du Centre Hospitalier, 5 emplacements matérialisés limités à 15 minutes, de 7h00 à 19h00.

* uniquement sur les emplacements matérialisés.

Les alinéas suivants sont annulés :

- Rue du Palais, 1 emplacement matérialisé limité à 15 minutes, de 7H00 à 19H00.

- Rue Duguesclin, côté des immeubles portant des numéros impairs et sur le parking au droit de l'immeuble situé au numéro 3, uniquement aux véhicules de service ;

- Rue Vieillefont, côté des immeubles portant des numéros pairs sauf dans la section prévue à l'article 10 ;

- Rue Junien Rabier, côté des immeubles portant des numéros impairs ;

- Place du Foirail, sur les emplacements matérialisés : 302 places de tourisme, 5 places destinées aux bus de tourisme ou scolaire, 1 place pour les bus de lignes et 1 zone de 10 emplacements destinés aux véhicules poids lourds ;

- Autour de la place du Foirail sauf les jours de foire ;

- Rue du Professeur Calmette, section comprise entre la rue Jeanne d'Arc et la rue Clément Marot, sur les emplacements matérialisés.

AG20170844

Précisant que le stationnement des véhicules est interdit sur toutes les parties de voies publiques, places ou chaussées, délimitées et signalées soit par des panneaux réglementaires ou bandes jaunes peintes ou marquées le long des bordures de trottoir, notamment à proximité des feux de signalisation lumineuse, des carrefours et à certains endroits, est modifié et complété comme suit :

- Rue des Conférences, des deux côtés de la voie ;

- Avenue du Maréchal Leclerc, sur 15 mètres au droit de l'entrée du lycée Jean Capelle.

Les alinéas suivant sont annulés :

- Rue des Conférences, au droit de l'immeuble portant les numéros 1, 3, 5, 7, et 2, 4, 6.

- Rue des Conférences, des numéros 19 à 29 inclus et de la rue de la Mission au numéro 14.

- Avenue Calmette, des deux côtés de la chaussée, section comprise entre le rue Clément Marot et le carrefour boulevard Chanzy / rue des Docteurs Vizerie / rue Pozzi.

- Avenue Calmette :

* Section de 30 mètres de part et d'autre des entrées de l'hôpital,

* Section de 75 mètres comptés à partir de l'angle Ouest de Centre de Transfusion Sanguine en direction de l'Ouest.

Précisant que des emplacements sont réservés pour le stationnement des Taxis et par voie de conséquence interdits à tout autre véhicule, à certains endroits, est modifié et complété comme suit :

- parking de l'Aéroport, 8 emplacements.

Précisant qu'afin de faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement, des emplacement sont réservés pour le

<p>stationnement des véhicules utilisés par des personnes handicapées et par voie de conséquence, interdits à tout autre véhicule, à certains endroits, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Place du Foirail, sur son pourtour : <ul style="list-style-type: none"> * Rue Junien Rabier, face au n°34 (1 place) * Rue du Professeur Testut, face au n°27 (1 place) * Rue Emile Vieillefont, face au n°8 (1 place) et face au n°2 (1 place). - Sur la place du Foirail : <ul style="list-style-type: none"> * Face au n° 20bis et 22 de la rue Junien Rabier (2 places), * Face au n°34 de la rue Junien Rabier (1 place), * Face au n°27 de la rue du Professeur Testut (1 place). - Rue Charles Gonthier, au droit de l'Hôtel de Police (2 places). <p>Précisant que les conducteurs de véhicules doivent marquer un temps d'arrêt de sécurité, suivre les prescriptions de l'article R.415-6 du Code de la Route et respecter les panneaux « STOP » est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Venant de la voie reliant la rue Candillac à la rue Duguesclin, face à la rue Clairat, avant de s'engager dans le carrefour formé avec les rues Duguesclin / Candillac. <p>Précisant que les conducteurs de véhicules doivent céder le passage aux véhicules venant de gauche comme de droite et respecter les indications des panneaux réglementaires de type AB3a, à certains endroits est modifié comme suit :</p> <p><u>L'alinéa suivant est annulé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Venant de la rue Candillac, direction Nord-Sud, avant de s'engager dans le carrefour formé avec la rue Duguesclin et la rue Clairat. <p>Précisant qu'au vu de la dangerosité, certains carrefours ou sections de voies nécessitent des aménagements par la création de zones « 30 », à certains endroits, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -rue des Vedelles. <p>Précisant que des stationnements sont réservés aux véhicules des usagers pratiquant le covoiturage.</p> <p>Précisant que des emplacements de stationnements sont réservés aux véhicules des usagers pratiquant le covoiturage, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue du Professeur Testut, sur le pourtour de la place du Foirail, 4 emplacements. - Rue du Coulobre, face au n° 43 <p>Précisant que des emplacements de stationnement et si nécessaire l'aménagement d'accès à ces emplacements sont réservés aux véhicules de transports urbains et de ramassage scolaire et de cars de tourisme pendant la montée ou la descente des passagers.</p> <p>Les emplacements de stationnement sont matérialisés sur la chaussée par une ligne zig-zag jaune à certains endroits, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avenue du Professeur Calmette, au droit et face au n°34. <p><u>L' alinéa suivant est annulé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - avenue du Professeur Calmette, face aux numéro 23, 30 et 54. 	
<p>MODIFICATIF N°435</p> <p>Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté N°AG1017-0844 du 8 juillet 2017.</p> <p>Précisant que le stationnement des véhicules est autorisé en permanence à certains endroits, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue Duguesclin - Uniquement sur les emplacements matérialisés ; - Au droit de l'immeuble portant le N° 22, 1 emplacement limité à 15 minutes, de 7h00 à 19H00 certains endroits est modifié et complété comme suit : - Au droit de l'immeuble portant le N° 20, 1 emplacement « livraisons » - Rue Émile Vieillefont , uniquement sur les emplacements matérialisés ; - Rue du Professeur Testut , uniquement sur les emplacements matérialisés - Rue du Docteur Barraud, 1 emplacement matérialisé à l'angle de la rue Duguesclin ; - Place du Foirail, à l'intérieur de la place, sur les emplacements matérialisés : 261 places de tourisme, 5 places destinées aux bus de tourisme ou scolaire, 1 place pour les bus en ligne et 1 zone de 7 emplacements destinés aux véhicules poids lourds ; 	<p>AG20171215</p>

- Rue Rémy Desplanches, face à l'immeuble portant le n°5, deux emplacements « livraisons »
- Rue des frères prêcheurs, uniquement sur les emplacements matérialisés
- Rue du maréchal Leclerc, uniquement sur les emplacements matérialisés
- Avenue du Professeur Calmette
- Au droit de l'entrée principale du Centre Hospitalier, cinq emplacements matérialisés limités à 15 minutes, de 7h00 à 19h00
- Uniquement sur les emplacements matérialisés
- Rue Waldeck Rousseau, uniquement sur les emplacements matérialisés

Les alinéas suivants sont annulés :

- Rue du Palais, 1 emplacement matérialisé limité à 15 minutes, de 7h00 à 19h00
- Rue Duguesclin côté des immeubles portant des numéros impairs et sur le parking au droit de l'immeuble situé au numéro 3 uniquement aux véhicules de services .
- Rue Vieillefond, côté des immeubles portant des numéros pairs sauf dans la section prévue à l'article 10
- Rue Junien Rabier, côté des immeubles portant des numéros impairs ;
- Autour de la place du Foirail sur les emplacements matérialisés : 302 places de tourisme, 5 places destinées aux bus de tourisme ou scolaire, 1 place pour les bus de lignes et 1 zone de 10 emplacements destinés aux véhicules poids lourds :
- Autour de la place du Foirail sauf les jours de foires
- Rue Professeur Calmette, section comprise entre la rue Jeanne d'Arc et la rue Clément Marot, sur les emplacements matérialisés.

Précisant que le stationnement des véhicules est interdit sur toutes les parties de la voie publique, places ou chaussées délimitées et signalées soit par des panneaux réglementaires ou bandes jaunes peintes ou marquées le long des bordures trottoir, notamment à proximité des feux de signalisation lumineuse du carrefour et certains endroits, est modifié et complété comme suit :

- rue des conférences, des deux cotés de la voie
- Avenue du Maréchal Leclerc, sur 15 mètres au droit de l'entrée de lycée Jean Capelle
- Rue Jean Barthe des numéros 1 à 17 des deux cotés de la voie

Les alinéas suivants suivants sont annulés :

- Rue des Conférences au droit de l'immeuble portant les numéros 1,3,5,et 2,4,6
- Rue des Conférences des numéros de 19 à 29 inclus et de la Mission au numéro 14
- Avenue Calmette des deux côtés de la chaussée section comprise entre la rue Clément Marot et le carrefour boulevard Chanzy / rue des Docteurs Vizerie/ rue Pozzi
- Avenue Calmette :
- Section de 30 mètres de part et d'autre des entrées de l'hôpital
- Section de 17 mètres comptés à partir de l'angle ouest du centre de transfusion sanguine en direction de l'ouest

Précisant que des remplacements sont réserver pour le stationnement des TAXIS et part voie de conséquences interdit a tout autre véhicules, à certains endroits, est modifié et complété comme suit :

- parking de l'aéroport, 8 emplacements

Précisant qu'afin de faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaire de la carte de stationnement, des emplacements sont réservés pour les stationnements des véhicules utilisés par des personnes handicapées et part voie de conséquence, interdits à tout autre véhicule, certains endroits, est modifié et complété comme suit :

- Place du Foirail, sur sont pourtour :
- Rue Junien Rabier, face au n° 34 (1 place)
- Rue du Professeur Testut, face au n°27 (1 place)
- Rue Emilie Veillefond, face au n° 8 (1 place) et face au n° 2 (1 place)
- Sur la place du Foirail :
- Face au n° 20 bis et 22 de la rue Junien Rabier (2 places)
- Face au n° 34 de la rue Junien Rabier (1 place)
- Face au n° 27 de la rue du Professer Testut (1 place)
- Rue Charles GONTHIER au droit de l'hôtel de police (2 places)

Les alinéas suivants sont annulés

- Rue Junien Rabier (3 places)

- Rue Duguesclin, sur le parking en épi face au numéro 24 (1 place)
- Rue Émile Vieillefont (3 places)
- Rue du Professeur Testut (3 places)
- Place du Foirail sur son pourtour

Précisant que les conducteurs de véhicules doivent marquer un temps d'arrêt de sécurité suivre les prescriptions de l'article R.415-6 du code de la route et respecter les panneaux « STOP » est modifié et complété comme suit :

- Venant de la voie reliant la rue Candillac, à la rue Duguesclin, face à la rue Clairat, avant de s'engager dans le carrefour formé rue Duguesclin / Candillac

Précisant que les conducteurs de véhicules doivent céder le passage aux véhicules venant de gauche comme droit et respecter les indications des panneaux réglementaires de type AB3a, à certains endroits, est modifié comme suit :

L'alinéa suivant est annulé :

- direction NORD- SUD, avant de s'engager dans le carrefour formé avec la rue Duguesclin et la rue Clairat

Précisant que la dangerosité de certains carrefours ou sections de voies nécessite des aménagements par la création de zones « 30 » à certains et modifié et complété comme suit :

- Rue des Vedelles
- Rue Ernest Renan, section comprise entre la rue Valette et la rue des Peupliers

Précisant que des emplacements de stationnement sont réservés aux véhicules des usagers pratiquant le covoiturage

- Rue du Professeur Testut, sur le pourtour de la place du foirail, 4 emplacements
- Rue du Coulobre, face au n° 43

Précisant que des emplacements d'accès à ces emplacements sont réservés aux véhicules de transports urbains et ramassage scolaire et car de tourisme pendant la montée ou la descente des passagers les emplacements de stationnement sont matérialisés sur la chaussée par une ligne zig-zag jaune à certains endroits, est complété comme suit :

- Avenue du Professeur Calmette , au droit et en face au n° 34

- L' alinéas suivant est annulé :

- Avenue du professeur Calmette, face aux numéro 23 ,30, 54

Précisant que la circulation de tous les véhicules aura lieu en sens unique dans certaines artères ou sections de voies, est modifié et complété comme suit :

- Rue des Trois Frères Cassadou dans le sens NORD/SUD (rue Valette vers l'avenue Aristide Briand)
- Rue Waldeck Rousseau , section comprise entre la rue des Trois Frères Cassadou et la rue des Peupliers dans le sens OUEST/EST (rue Valette vers la rue Waldeck Rousseau)
- Rue Ernest Renan, section comprise entre la rue Sévigné et la place Maurice Loupias, dans le sens OUEST/ EST (rue Ernest Renan vers la rue des Trois Frères Cassadou)
- - Rue Maurice Loupias, section comprise entre la rue du Pont Saint-Jean et la rue des Trois Frères Cassadou dans le sens EST / OUEST (rue du Pont Saint-Jean et la rue des Trois Frères Cassadou)

L' alinéa suivant est annulé :

- rue des Trois Frères Cassadou dans le sens rue Waldeck Rousseau / rue du Pont Saint-Jean (entre deux rues)

Précisant des zones de rencontre instaurées dans certaines voies, est modifié et complété comme suit :

- Rue des trois Frères Cassadou

Précisant des zones de stationnement aménagées pour les motos dans certaines voies

Précisant la zone de stationnement aménagée pour les motos dans certaines voies, est complété comme suit :


- Sur le pourtour de la place du Foirail, rue Junien Rabier, face à l'immeuble cadastré section EM n°522

Précisant que la vitesse maximale de tout véhicule est limitée a 30KM/heure sur certaines

<p>sections de voies, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue de l'Espinassat <p><u>L'alinéa suivant est annulé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue de l'Alba de L'Espinassat, sur une distance de 100 mètres, coté EST, à partir de la rue Ferdinand de Labattut et sur une distance de 400 mètres, côté OUEST 	
<p>MODIFICATIF N° 436</p> <p>Précisant que le stationnement des véhicules est autorisé en permanence à certains endroits, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - place Maurice Loupiais, côté rue Aristide Briand place « livraisons » <p>Précisant que les conducteurs de véhicules doivent marquer un temps d'arrêt de sécurité, suivre les prescriptions de l'article R .415-6 du code de la route et respecter les panneaux « STOP » est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - place Maurice Loupiais, à l'intersection avec la rue des Trois Frères Cassadou <p>Précisant qu'il est interdit de tourner à droite à tous les véhicules, à certains carrefours, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Venant de la place Maurice Loupiais et désirant emprunter la rue des Trois Frères Cassadou 	AG20171227
<p>MODIFICATION N° 437</p> <p>Précisant que la circulation de tous les véhicules aura lieu en sens unique dans certaines artères ou sections de voies, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue des Trois Frères Cassadou section comprise entre rue Valette et rue du Docteur Pierre Simbat dans le sens nord/sud (rue Valette vers la route du Docteur Pierre Simbat) - Rue des Trois Frères Cassadou section comprise entre la rue Waldeck Rousseau et l'avenue Aristide Briand, dans le sens nord/sud (rue Waldeck Rousseau vers l'avenue Aristide Briand) <p><u>L'alinéa suivant est annulé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue des Trois Frères Cassadou, dans le sens nord/sud (rue Valette vers l'avenue Aristide Briand) <p>Précisant qu'il est interdit de tourner à droite à tous les véhicules à certains carrefours est modifié comme suit</p> <p><u>L'alinéa suivant est annulé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Venant de la place Maurice Loupiais et désirant emprunter la rue des Trois Frères Cassadou 	AG20171294
<p>MODIFICATIF N ° 439</p> <p>Précisant que le stationnements et l'arrêt des véhicules sont rigoureusement interdit sur tout les partie de la voies public places ou chaussée, délimité et signalé par des panneaux réglementaire de type B6d ou bande jaune continues peintes ou marquées long des bordures de trottoir et notamment à certaines endroit est modifié comme suit :</p> <p><u>L' alinéas suivant est annulé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le pourtour du giratoire de la place Maréchal de Lattre de Tassigny à l'exception de l'arrêt qui est autorisé sur la chaussée côté Grand Rue les mercredis et samedis de 8h à 13h - Fixant les dispositions suivantes en matière de stationnement et d'arrêt sur le pourtour du giratoire place Maréchal de Lattre de Tassigny - Le stationnement et l'arrêt sont interdits à tout véhicule, sauf aux véhicules de livraison - Par dérogation : -Le stationnement et l'arrêt des véhicules de livraison sont interdits les mercredis et samedis de 8h à 13h - L'arrêt des autres véhicules est admis les mercredis et samedis de 8h à 13h 	AG20171343
<p>MODIFICATIF N° 440</p> <p>Précisant que la circulation de tous véhicules aura lieu en sens unique dans certaines artères ou sections de voies , est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue des Trois Frères Cassadou , section comprise entre la rue Valette et la rue du 	AG20171434

<p>Docteur Pierre Simbat dans le sens sud/nord (rue du Docteur Pierre Simbat vers la rue Valette)</p> <p><u>L'alinéa suivant est annulé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue des Trois Frères Cassadou section comprise entre la rue Valette et la rue du Docteur Pierre Simbat dans le sens nord/ sud (rue valette vers la rue du Docteur Pierre Simbat) 	
<p>MODIFICATIF N°441</p> <p>Précisant que le stationnement des véhicules est autorisé en permanence à certains endroits, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue des Faures ; - Au droit de l' immeuble portant le n°10, 1 emplacement limité a 15 minutes de 7h00 à 19h00 - Au droit du magasin « blanchisserie Bergeracoise », 1 emplacement « livraisons » <p>Précisant que la vitesse maximale de tout véhicule est limitée a 30km/heure sur certaines sections de voies est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue Fustel de Coulanges - Rue des trois Frères Cassadou <p>Précisant que les conducteurs de véhicules doivent marquer un temps d'arrêt de sécurité suivre les prescriptions de l'article R415-6 du code de la route et respecter les panneaux « STOP », est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Venant de l' impasse Eric TABARLY avant de s'engager rue Fustel de Coulanges <p><u>L' alinéa suivant est annulé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • - rue des trois Frères Cassadou à l'intersection avec la rue du Docteur Simbat dans le sens nord/sud la rue des Trois Frères Cassadou est reprise en double sens. - les alinéas suivants de l'article 39, précisant que la circulation de tous les véhicules aura lieu en sens unique dans certains artères ou sections de voies, sont annulés : - Rue des Trois Frères Cassadou, section comprise entre Valette et la rue du Docteur Pierre Simbat, dans le sens sud/nord (rue du docteur Pierre Simbat vers la rue Valette - Rue des Trois Frères Cassadou, section comprise entre la rue Waldeck Rousseau et l'avenue Aristide Briand, dans le sens nord/sud (rue Waldeck Rousseau vers l'avenue Aristide Briand) <p>Précisant que les zones de rencontres sont instaurées, dans certaines voies, est modifié et complété comme suit :</p> <p><u>L'alinéa suivant est annulé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue des trois Frères Cassadou 	<p>AG20171496</p>
<p>Arrêté des délégations du Maire à la quatrième adjointe Liliane BRANDELY et au sixième adjoint Francis DELTEIL pour l'absence du Maire du samedi 21 octobre au dimanche 29 octobre</p>	<p>AG20171536</p>

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,



Marc LETURGIE



12 JUIN 2018

DÉLIBÉRATIONS